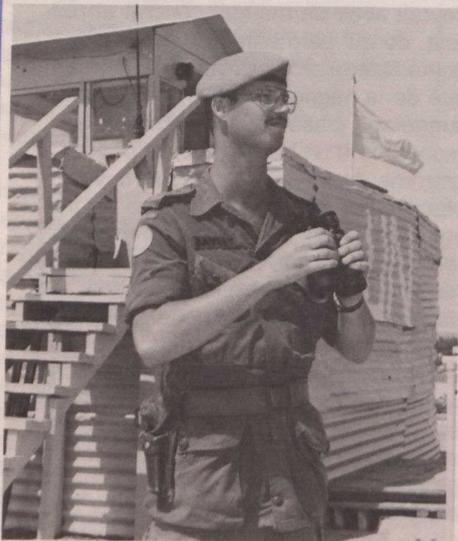


La contribution canadienne au maintien de la paix

L'article suivant a été rédigé par la Direction des relations de défense du ministère des Affaires extérieures.

Le Canada demeure un défenseur actif de la paix et, comme par le passé, il continue d'apporter une importante contribution aux opérations de maintien de la paix. On définit généralement ces opérations comme l'emploi de personnel ou de forces militaires, paramilitaires ou civiles pour rétablir ou maintenir la paix dans une région où il existe un conflit politique. Le maintien de la paix a pour but de permettre aux parties en cause de mettre fin aux hostilités et de leur donner confiance dans l'efficacité de la négociation pour régler leurs différends. Les opérations peuvent être assurées par des missions non armées ayant pour unique rôle d'observer la situation et d'en faire rapport, par des missions d'enquête, de surveillance et de contrôle, ou encore par des unités ou des formations militaires armées qui s'interposent entre les parties.

Les opérations de maintien de la paix n'ont pas seulement débuté dans la période de l'après-guerre. En effet, avant même le deuxième conflit mondial, des opérations policières internationales avaient été couronnées de succès, comme la force de maintien de la paix, mise sur pied en 1935 par la Société des Nations lors du plébiscite de la Sarre, qui régla le différend entre la France et l'Allemagne. À ce sujet, Sir Anthony Eden



Un membre de la force de maintien de la paix en devoir à un poste d'observation à Chypre.



Troupes canadiennes de maintien de la paix (FNUC) patrouillant la « Ligne verte » à Nicosie (Chypre).

Photos DDN

note dans ses mémoires que « le système en vigueur dans la Sarre avant et lors du plébiscite laissait entrevoir un salut supranational à un monde qui, pendant ce temps, s'emprisonnait davantage dans le concept de l'État national... ».

Depuis l'avènement de l'âge nucléaire, la communauté internationale considère les opérations de maintien de la paix comme un moyen de médiation très pratique pour circonscrire les différends et éviter qu'ils ne dégénèrent en conflits majeurs.

Depuis 1947, le Canada a participé à 15 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a toujours été d'avis que ces opérations devaient être coordonnées par l'ONU et que les mécanismes dont celle-ci dispose pour les mener à bien devaient être renforcés. Toutefois, reconnaissant que ce n'est pas toujours possible, particulièrement quand les intérêts de grandes puissances sont en jeu, le Canada a participé en dehors des Nations Unies à trois opérations du même genre, à savoir : les Commissions de contrôle de 1954 et 1973 en Indochine et l'Équipe internationale d'observateurs au Nigeria. On trouvera à la fin du présent document un résumé de la participation du Canada à ces opérations.

Le Canada fournit un contingent dans trois opérations de maintien de la paix des Nations Unies et il a accepté de participer, à compter de 1986, à une autre mission au Moyen-Orient qui ne relève pas des Nations Unies. Voici une brève description de ces opérations :

a. *Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).* Cette opération de maintien de la paix des Nations Unies, la plus ancienne au Moyen-Orient, a été établie de façon permanente par le Conseil de sécurité en 1948. Le Canada y participe depuis 1954. L'ONUST a pour tâche d'observer et de maintenir le cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité et d'aider à l'application et au respect des accords généraux d'armistice entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Les effectifs canadiens qui participent à cette opération sont actuellement de 297 membres, dont 20 officiers.

b. *Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD).* Créée en mai 1974 par la Résolution 350 du Conseil de sécurité adoptée à la suite de la guerre du Kippour, la Force a pour tâche d'observer et de maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie par l'interposition de troupes entre les parties concernées. Elle est déployée sur les hauteurs du Golan. Le contingent canadien affecté à la FNUOD se compose actuellement de quelque 220 personnes chargées des services de logistique et de communication et autres services techniques. À ce jour, la FNUOD, qui bénéficie de la coopération d'Israël et de la Syrie, remplit sa mission avec succès.

c. *Force des Nations Unies à Chypre (FNUC).* Cette force a été mise sur pied en 1964 à la suite du déclenchement des hostilités entre les communautés cyprote-grecque et cyprote-turque. La contribu-